Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 234

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand No 234 5 juillet 1973 Dixième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1973: 16 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10 (bureau ouvert l'après-midi)

CCP 10-15527 Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Pierre Bossy Jean-Daniel Delley René Duboux Jean-Claude Favez

234

Crise monétaire, ça continue!

Réévaluation du mark : immédiat constat d'échec de la tentative de faire flotter en commun les monnaies européennes.

Il était aisé d'ailleurs de voir les failles du système: l'attaque s'est portée d'abord sur une monnaie plus faible (dollars — francs français), puis a été exigée la conversion en marks allemands des francs français. Pour se protéger, et sans qu'il y ait des raisons économiques d'accentuer la sous-évaluation des autres monnaies européennes, le mark est réévalué.

Les spéculateurs encaissent une fois de plus leurs bénéfices. Du 5 ½ % sur cent millions, par exemple, cela vaut la peine. Naturellement, puisque c'est payant, ils récidiveront. Une question: les mouvements de la monnaie flottante sont décelables; on peut savoir qui vend et qui achète. Comment, devant la gravité de la situation, ose-t-on opposer le secret bancaire à l'intérêt général? Un contrôle des changes sérieux permettrait à l'échelle mondiale de juguler la spéculation.

A-t-on réfléchi à ce que signifie le fait, simultanément, de refuser un avantage social aux travailleurs d'une industrie d'exportation et d'accorder par le jeu du flottement, qui renchérit les produits, un avantage financier équivalent à des spéculateurs en monnaie.

Ça, c'est le capitalisme, sans caricature, mais caricatural.

Suicide collectif

Les risques d'accident mortel sont, en ce qui concerne le transport par avion, environ dix fois plus grands que ceux prévisibles si vous voyagez en train. Quant au rapport entre le train et la voiture, il est de 1 à 10 par kilomètre-passager parcouru.

La voiture cent fois plus mortelle que le train:

on comprend que, dans notre civilisation de l'automobile, de telles statistiques ne soient pas promises à une diffusion excessive.

« Le Monde », qui rapporte malgré tout ces chiffres, précise que la statistique routière est la plus imprécise; mais, selon les estimations les plus « favorables », elle reste de plusieurs dizaines de tués par milliard de kilomètres (0,44 pour le train, 3,6 pour l'avion).

Valeurs intangibles

Le Conseil des Etats a rejeté par 29 voix contre 3 une motion chargeant le gouvernement d'étudier les avantages et les inconvénients d'un parlement professionnel. Par 16 voix contre 15, il a même refusé sa transformation en postulat.

Présentée au Conseil national par le démocratechrétien Binder, cette motion reprend l'une des propositions du programme d'action 1971 du parti du « centre dynamique ». Or à la Chambre haute, les députés démo-chrétiens n'ont pas été les derniers à s'y opposer. Nouvel exemple du fossé qui existe entre les têtes pensantes du parti et une bonne partie de ses élus.

Le Conseil des Etats tient à un parlement de milice; pourquoi donc en faire un examen critique, se sont demandé les députés? Il y a en Suisse des institutions et des valeurs auxquelles on est d'autant plus attaché qu'elles n'ont plus de réalité, ou presque. Ainsi du parlement de milice. Au Conseil des Etats siègent sept conseillers d'Etat, cinq anciens conseillers d'Etat, trois présidents de commune. Voilà pour les professionnels de la politique. Sans parler d'un secrétaire d'association patronale, de deux juges et de deux fonctionnaires.